



ASSEMBLÉE NATIONALE

14ème législature

financement public

Question écrite n° 86559

Texte de la question

M. Pierre Morel-A-L'Huissier attire l'attention de M. le ministre de l'intérieur sur l'évaluation de la pertinence des dispositions législatives et réglementaires relatives au financement des campagnes électorales et des partis politiques. En effet celui-ci préconise de porter à six ans (pour toutes les élections) la durée de l'inéligibilité que peut prononcer le juge de l'élection en cas d'infraction à la législation sur le financement des campagnes électorales. Il souhaiterait connaître sa position à ce sujet.

Données clés

Auteur : [M. Pierre Morel-A-L'Huissier](#)

Circonscription : Lozère (1^{re} circonscription) - Les Républicains

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 86559

Rubrique : Partis et mouvements politiques

Ministère interrogé : Intérieur

Ministère attributaire : Intérieur

Date(s) clé(s)

Question publiée au JO le : [4 août 2015](#), page 5852

Question retirée le : 20 juin 2017 (Fin de mandat)